



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Communiqué de presse

2 juillet 2021

**Le Fonds national de prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) et la DGSCGC (Direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises) : des vidéos pour accompagner l'utilisation de nouvelles cagoules de protection filtrante**

Dans le cadre de la campagne "feux de forêt" et dans la lignée de leur partenariat, le FNP de la CNRACL et la DGSCGC diffusent aujourd'hui trois vidéos autour des nouvelles cagoules de protection filtrante.

Constituant un progrès majeur en termes de santé et de prévention des personnels des centres de secours, cette cagoule nouvelle génération avait précédemment fait l'objet d'un référentiel technique par la DGSCGC.

Destinées aux professionnels mobilisés lors des interventions, ces vidéos prolongent la collaboration initiée entre les deux institutions pour la prévention des risques induits par les fumées d'incendie.

Didactiques et pédagogiques, elles reviennent sur la genèse de ces cagoules filtrant -a minima- plus de 90 % des particules fines contenues dans les fumées et produits toxiques lors des interventions en précisant leurs usages et leur entretien.

Par cette publication, le FNP de la CNRACL et la DGSCGC réaffirment leur volonté d'asseoir opérationnellement et concrètement la prévention des risques professionnels au sein des centres de secours.

Accédez à ces vidéos :

<https://www.cnrACL.retraites.fr>

<https://www.youtube.com/watch?v=x0d2ecl1xdw>

<https://www.youtube.com/watch?v=W8DTLn1jc8>

<https://www.youtube.com/watch?v=ySNlh1qplTw>

*La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>).*

*La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 21,8 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 530 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnrACL.retraites.fr>).*

## Contacts presse :

**CNRACL :**

Cyril Parodi

Responsable communication

Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24 - [cyril.parodi@caissedesdepots.fr](mailto:cyril.parodi@caissedesdepots.fr)

**DGSCGC :**

Alexandre JOUASSARD

Chef du bureau de la communication de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Téléphone : 06 72 76 47 61 – [alexandre.jouassard@interieur.gouv.fr](mailto:alexandre.jouassard@interieur.gouv.fr)